

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LERENDU, Maire.

Présents : M. Patrick LERENDU, Mme Manuela MAHIER, M. Serge MOITIÉ, M. Michel LEVESQUE, M. Jean-Rémy QUONIAM, Mme Maryline GIOT, M. LEONARD, M. Sébastien HUET, M. BANCKAERT, M Arnaud GROULT, Mme Isabelle EUSTACHE, Mme BAERT Béatrice

Secrétaire de séance : Isabelle EUSTACHE.

Absente excusée : Mme Odile PRUDHOMME, Mme GARNIER Carole,

L'assemblée approuve le compte rendu du conseil précédent.

1 COMMANDE PUBLIQUE

1.1.8 PROJET SALLE COMMUNALE (2016/1)

Monsieur le maire présente au conseil qui le valide, le dernier estimatif par lots de monsieur Métivier qui s'élève à 201 415.07€ HT.

1.7.1 DEVIS

➤ DEVIS CONTRÔLES MAIRIE (2016/2)

➤ DEVIS COMPLEMENT MEUBLES MEDIATHEQUE (2016/3)

➤ DEVIS RADIATEURS (2016/4)

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 ACCES MEDIATHEQUE (2016/5)

3.5 TRAVAUX ECOLE PROJET CCH (2016/6)

4 FONCTION PUBLIQUE (2016/7)

4.1 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CDG50

7 FINANCES

7.1 VIREMENT DE CREDIT (2016/8)

Après délibération le conseil vote le virement de crédit suivant sur le budget 2015

<i>61522 Entretien de bâtiments</i>	<i>-7101.00€</i>
<i>73925 Fonds péréquation intercommunale</i>	<i>7101.00€</i>

7.1 DEMANDE DE SUBVENTION (2016/9)

7.5 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA SALLE POLYVALENTE ET LA MAISON DES JEUNES (2016/10)

Dans le cadre du projet de mise en conformité du bâtiment de la salle polyvalente et de la Maison des Jeunes, après en avoir délibéré, le conseil municipal de Flottemanville Hague,

Décide :

- La mise en conformité du bâtiment de la salle polyvalente, d'approuver l'avant-projet définitif et le plan de financement de l'opération estimé à 536 429.17€ HT, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et de missions complémentaires.*
- La mise en conformité du local de la Maison de Jeunes pour un montant estimé de 34 593.82€HT, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et de missions complémentaires.*
- Pour les deux opérations, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions, y compris la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à les percevoir et à signer tous documents afférents à ce projet,*
- d'engager et financer les travaux au cours de l'année 2016, au vu des budgets et plans de financement prévisionnels ci-dessous.*

Salle polyvalente :

Coût de l'opération : 536 429 .17€ HT

DETR : 150 000€

Autofinancement : 386 429 .17€ HT

Maison des Jeunes

Coût de l'opération : 34 593.82€ HT

DETR : 8648.45€

Autofinancement : 25 945.36€ HT

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

-Les travaux de l'éclairage public sont commencés.

*Le Maire
Patrick LERENDU*

Date de convocation : 12 janvier 2016

Nombre de conseillers : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13